

# Indications pour la formation pratique

## Surveillance et contrôle de la formation

Le concept de formation prévoit que la personne en formation suit périodiquement les cours interentreprises de l'association. Les connaissances qui y sont dispensées doivent être exercées et approfondies en entreprise de formation. Le formateur est tenu de surveiller et de contrôler régulièrement le niveau de formation au moyen des documents des cours. Cela se fait, entre autre, semestriellement à l'aide du rapport obligatoire sur la formation du CSFO (Centre suisse de services formation professionnelle). La personne en formation tiendra durant toute la durée de la formation un dossier de formation.

## Préparer les travaux

Le formateur se soucie qu'il y ait suffisamment de matériel d'exercice et que l'outillage nécessaire à cet effet soit disponible.

## Technique de travail

La tâche du formateur est de faire connaître les propriétés les plus importantes des matériaux et d'expliquer les applications possibles des outils, d'en faire la démonstration et laisser exercer.

## Communication

En premier lieu se trouvent les conseils et la vente de lunettes, de lentilles de contact et des marchandises. La personne en formation doit être impliquée tôt dans les entretiens relatifs à la vente – environ dès la 3ème semaine de cours CI. La personne en formation est à présenter en tant que telle à la clientèle. Les exercices pratiques placés sous la surveillance du formateur offrent la sécurité pour ce qui est de sa présentation et de l'argumentation.

## Connaissances professionnelles

La personne en formation suit hebdomadairement l'enseignement de l'école professionnelle. Le formateur garantit la relation entre le savoir de la théorie et l'application pratique.